



Réceptionniste en hôtellerie









Réceptionniste en hôtellerie

Objectifs de la formation :

Former de futurs professionnels capables d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer un emploi de Réceptionniste en hôtellerie. Le réceptionniste en hôtellerie accueille les clients au service de la réception. Il traite les demandes de réservation de prestations hôtelières et répond aux demandes de renseignements d'ordre pratique et touristique en utilisant au quotidien la langue anglaise.

Compétences à acquérir :

BLOC 1 : Assurer les opérations relatives au séjour des clients

- Accueillir et conseiller le client au service de la réception
- Traiter les demandes de réservations de prestations hôtelières
- Procéder aux opérations d'arrivée et de départ

BLOC 2 : Clôturer l'activité et contribuer à la gestion de la distribution en ligne et au suivi de l'e-réputation de l'établissement hôtelier

- Clôturer l'activité journalière et mensuelle
- Contribuer à la gestion de la distribution en ligne
- Contribuer au suivi de l'e-réputation de l'établissement hôtelier



Pré-requis:

- Niveau d'entrée : A partir niveau CAP ou Bac
- Motivation à exercer le métier visé
- Appétences pour sens de l'accueil, du service client

Modalités d'accès :

- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Test de positionnement

Durée et modalités de formation :

- Formation continue : De 4 à 9 mois en continue en fonction du profil et de la typologie d'action visé (400 à 900heures)
- Contrat apprentissage et de professionnalisation :12 à 24 mois en fonction du profil

Validation visée :

 Titre Professionnel Réceptionniste en hôtellerie (RNCP34157)

Modalités d'évaluations :

 Contrôle continue, mise en situation devant jury, Dossier professionnel

Débouchés métiers :

 Réceptionniste en hôtellerie ; Night audit, Concierge d'entreprise, Employé de réception, Employé de réservation, Agent de réservation

Modalités financières :

- Aucun frais de scolarité à prévoir :
- Formation continue : Prise en charge intégrale des coûts de formation par Pôle Emploi et/ou Financement via CPF
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : Prise en charge intégrales des frais par OPCO de l'entreprise

Accessibilité

 Accessible aux personnes en situation de handicap

Taux de réussite

 Formation continue = 75% / Contrat d'apprentissage et de professionnalisation = 92%